

TL.-
 REPUBLIQUE DU BENIN

 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-351 DU 21 JUILLET 1997
 portant nomination au Ministère de
 la Santé, de la Protection Sociale et
 de la Condition Féminine.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
 CHEF DE L'ETAT,
 CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°97-301 du 24 Juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé, de la Protection Sociale et de la Condition Féminine ;
- SUR Proposition du Ministre de la Santé, de la Protection Sociale et de la Condition Féminine ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 Juin 1997

DECRETE :

Article 1er.- Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère de la Santé, de la Protection Sociale et de la Condition Féminine.

- Directeur de l'Administration : Monsieur Jocelyn DEGBE
- Directeur de la Programmation
 et de la Prospective : Monsieur Christian ATINDEHOU

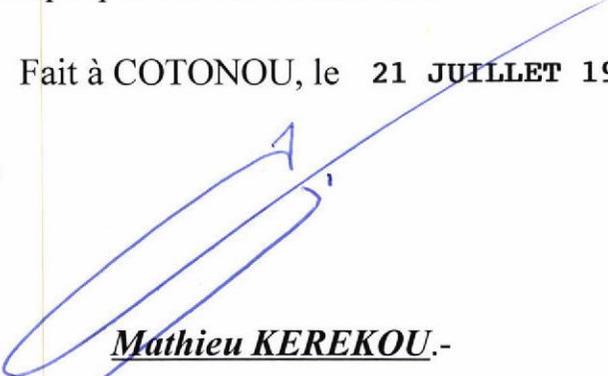
.../...

- Directrice de la Condition Féminine : Madame Bernadette DOSSOU née GLEHOUEYOU
- Directeur des Pharmacies et Laboratoires : Monsieur Idrissou ABDOULAYE

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 21 JUILLET 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations avec
les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement


Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre de la Santé, de la Protection
Sociale et de la Condition Féminine


Marina d'ALMEIDA-MASSOUGBODJI

Le Ministre des Finances


Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MSPSCF 4 MF 4
Autres Ministères 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE-3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3
Intéressés 4 JO 1.